

Date de l'arrêté : 30/03/2026 Objet : Délégation de fonctions et de signature à un adjoint	République Française Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Arrondissement : Forcalquier VENTEROL - COMMUNE
--	--

ARRÊTÉ
N° AR_2026_004

portant Délégation de fonctions et de signature à un adjoint

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026 fixant à deux le nombre des adjoints au Maire ;
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Guy ALBRAND en qualité de premier adjoint au maire, en date du 20/03/2026 ;
- Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. Guy ALBRAND adjoint au maire un certain nombre d'attributions relevant des finances ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Guy ALBRAND, adjoint au maire, est délégué aux finances.

il exercera les fonctions suivantes :

- Préparation et suivi des budgets, paiement des dépenses, encaissement des recettes.
- Signature de tous actes, arrêtés, et décisions en matière de finance et de budget.

Cette délégation entraîne une délégation de signature de documents. La signature de M. Guy ALBRAND des pièces et actes suivants : bordereaux de titres, et mandats devra être précédée de la formule suivante : "par délégation du Maire".

Article 2 : La secrétaire générale de mairie et la Trésorière sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Notifié le :

L'intéressé

Fait à VENTEROL, le 30 mars 2026
Le Maire

Michel PHILIP



AR_2026_004

Date de transmission de l'acte: 30/03/2026
Date de reception de l'AR: 30/03/2026
004-210402343-AR_2026_004-AI
A G E D I